

Comté de Lotbinière
Municipalité de Saint-Sylvestre

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Sylvestre, tenue le 9 août 2010, à la salle Bonne Entente, à 20.00 heures, sous la présidence de monsieur le maire Mario Grenier et à laquelle sont présents les conseillers suivants : Madeleine Breton, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe, Étienne Parent. Ginette Roger a donné sa démission comme conseillère.

À 19.30 heures, nous rencontrons les représentants du Mont-Radar, afin de connaître leurs projets au cours des deux prochaines années, comme développement éventuel. A 20.00 heures la réunion commence.

Résolution numéro 73-2010
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté avec les points suivants en surplus : à actes législatifs salaire de Julie Marcoux.

Résolution numéro 74-2010
Adoption du dernier procès verbal

Il est proposé par Maryse Lapointe, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que le procès verbal de juillet soit accepté tel que préparé par la secrétaire.

Résolution numéro 75-2010
Représentante municipale au dossier projet de garderie

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Roland Gagné et résolu à la majorité que Maryse Lapointe soit nommée comme représentante municipale au comité de gestion de la garderie qui est en projet de réalisation dans notre municipalité. Il y aurait possibilité de 29 places. Étienne Parent se retire de la décision car il est en conflit d'intérêt dans ce dossier.

Nous rencontrons Richard Therrien, président de la corporation DÉFI Saint-Sylvestre et Marie-France Gouin, responsable de monter le projet de garderie, afin de connaître le suivi des démarches entreprises depuis quelques semaines, pour la réalisation de celle-ci.

Résolution numéro 76-2010
Demande de correction au Plan d'urbanisme

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Sylvestre fasse demande à l'urbanisme, monsieur Pablo Rousseau, de la MRC de Lotbinière, afin qu'il rédige les documents nécessaires à la régularisation de certains dossiers sur notre territoire ;

Que la municipalité accepte de défrayer les coûts se rapportant à ce travail, au taux fixé par la MRC de Lotbinière ;

Que nous souhaitons la finalisation de ces dossiers pour le début de l'année 2011.

Résolution numéro 77-2010

Démission de madame Ginette Roger comme conseillère

Il est proposé par Madeleine Breton, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que l'on accepte la démission de madame Ginette Roger au siège numéro 3, suite à sa lettre adressée aux membres du conseil.

Résolution numéro 78-2010

Engagement de Ginette Roger comme nouvelle directrice générale de la municipalité

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que l'on engage madame Ginette Roger comme directrice générale de la municipalité en remplacement de madame Céline Bilodeau qui prendra sa retraite au 31 décembre prochain. La formation débutera après la fête du travail.

Résolution numéro 79-2010

Achat de 2 cartes au club Kiwanis

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que l'on fasse l'achat de 2 cartes au club Kiwanis, car ceux-ci donnent plusieurs cadeaux à nos jeunes défavorisés au temps des fêtes.

Résolution numéro 80-2010

Montant accordé pour connexion à internet

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité qu'un montant de 125\$ soit accordé à la ferme GMG Bourgault pour sa connexion internet.

Résolution numéro 81-2010

Augmentation du salaire de Julie Marcoux

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que l'on donne .35 cents de plus à Julie Marcoux pour le service de garde.

Nous allons aux rapports des comités :

Bibliothèque : pas de rencontre

Loisirs : le terrain de jeux est terminé

Matières résiduelles : rien de spécial

Centre multifonctionnel : rien de spécial

Inspecteur municipal : on a changé le pont de Saint-Paul, route King 2 ponceaux, on refait les glissières à la côte St-Paul et au rang St-Pierre, on prévoit le lignage de rues et le resurfaçage au cours des prochains jours

Salle municipale : rien de spécial

Pompiers : on a participé à des olympiades lors de l'Expo de Lotbinière, sur 11 équipes nos pompiers ont gagné la palme ; une lettre de félicitations leur sera envoyé afin de les féliciter

Salon des jeunes : 20 jeunes se sont inscrits pour la sortie du Louis Joliet du 10 août.

Une lettre recommandée sera envoyée à Gaétan Therrien, afin de l'informer qu'il y a une date butoir pour le déménagement des roches déposées sur le terrain de Yvan Drouin, c'est le 17 août 2010.

Résolution numéro 82-2010

Prise en charge de la rue Létourneau

IL est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte de prendre à sa charge l'entretien de la rue Létourneau dès que possible, afin de régulariser le dossier d'installation de poteaux par Télus ;

Que la municipalité désire offrir les services de téléphone et d'électricité aux nouveaux propriétaires qui s'installeront dans ce développement de la rue Létourneau et ce dès maintenant ;

Que la municipalité demande au notaire Alain Bolduc de faire le contrat de cession à la corporation ;

Que le maire monsieur Mario Grenier et la secrétaire-trésorière madame Céline Bilodeau soient par les présentes autorisés à signer tous documents se rapportant à cette transaction, pour et au nom de la municipalité de Saint-Sylvestre.

Résolution numéro 83-2010

Adoption des comptes

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 1419 à 1465 inclusivement.

La levée de l'assemblée est faite à 23.00 heures, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 7 septembre 2010.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Maire